

# **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

Avril 2023

RCS : 484 759 998

Merci d'avoir loué votre véhicule chez **Joly Automobiles** !

Joly Automobiles SARL est une Société, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Z.A du Chemin Ferré, 71240 Sennecey le Grand. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chalon sur Saône sous le numéro 484 759 998.

En application des présentes Conditions Générales de Location ("CGL"), La société Joly Automobiles SARL s'engage à :

- Vous louer un Véhicule (une voiture de tourisme, un Véhicule utilitaire ou un Véhicule spécifique) pendant la durée spécifiée dans le Contrat de location, et tout accessoire que Vous souhaitez louer et qui sera également mentionné dans le devis ou Contrat de location ;
- Vous fournir certains services de mobilité dans le cadre de nos locations et Vous offrir d'autres services optionnels avec supplément.

La relation contractuelle entre Vous, et Joly Automobiles est régie par les documents suivants :

- Le Devis ou Contrat de Location incluant, le cas échéant, des conditions particulières (le document que Vous avez signé au moment du retrait ou du premier jour de location) ;
- Les présentes Conditions Générales de Location qui s'appliquent à tous les documents listés ci-dessus.

## **1. Conditions générales importantes**

### **Dépôt de garantie : 800,00 €**

Au moment de la prise en charge du véhicule, le conducteur principal laissera un dépôt de garantie remboursable de 800,00 € par carte de crédit. Les paiements en espèces et les cartes de débit ne sont pas acceptés.

—

### **Franchise dommages : 3 000,00 €**

En cas de collision, si la carrosserie de la voiture est endommagée, vous êtes couvert(e) par l'Assurance Basic incluse dans la location de votre véhicule. Cela signifie que le maximum que vous paierez pour les réparations est la franchise dommages (3 000,00 €). La Couverture partielle en cas de collision n'est valable que si vous respectez les conditions de vente du contrat de location. Elle ne couvre pas les autres éléments du véhicule (bris de glace, roues, intérieur, toit ou châssis), les charges (par exemple en cas de remorquage ou de frais d'immobilisation), ou tout ce qui se trouve dans la voiture (par ex. : les sièges enfant, les GPS, vos affaires).

Vous pouvez réduire le montant de la Franchise en optant pour notre gamme Assurance Confort et vous pouvez augmenter vos garanties d'Assurances avec une franchise minimum en choisissant notre option Assurance Premium.

**Politique de carburant : Réservoir à rendre au même niveau**

Lorsque vous retirerez votre voiture, le réservoir de carburant sera plein ou partiellement plein. Vous devrez laisser un dépôt de garantie bloqué sur votre carte de crédit pour couvrir éventuellement le coût du carburant.

Et juste avant de retourner votre véhicule, n'oubliez pas de remplacer le carburant que vous avez utilisé.

-

**Kilométrage : 100kms/jour inclus**

La Location de votre véhicule inclut 100 kilomètres par jour. Au-delà de 100 kilomètres par jour, vous payerez 0,25 € pour chaque kilomètre supplémentaire lors de la restitution de votre voiture.

-

## **2. Assurances, protections et exceptions**

**Informations relatives à votre assurance :**

Toutes les voitures de location bénéficient d'une assurance dommages partielle en cas de collision et de la protection en cas de vol (assurance Basic).

Les options assurances Confort et Premium permettent de baisser les niveaux de franchise, respectivement à 2000,00€ et 1000,00€ et d'augmenter le niveau de garantie (uniquement sur Premium)

**Couverture partielle en cas de collision avec assurance Basic :**

Si la carrosserie de la voiture est endommagée, le maximum que vous paierez pour les réparations couvertes par la Couverture partielle en cas de collision est le montant de la franchise dommages. Cette protection n'est valable que si vous respectez les conditions de vente du contrat de location. Elle ne couvre pas les autres éléments du véhicule (bris de glace, roues, intérieur, toit ou châssis), les charges (par exemple en cas de remorquage ou de frais d'immobilisation), ou tout ce qui se trouve dans la voiture (par ex. : les sièges enfant, les GPS, vos affaires).

**Protection en cas de vol :**

Si la voiture est volée, le maximum que vous paierez pour les coûts de remplacement est le montant de la franchise vol. Cette couverture n'est valable que si vous respectez les conditions du contrat de location.

**Responsabilité civile :**

Couvre la responsabilité du conducteur pour les blessures et les dommages matériels compris dans la police. Ne couvre pas les blessures du conducteur ni les dommages causés à la voiture de location. Cette couverture est valable uniquement si vous respectez les conditions du contrat de location.

### **Perte ou dommages :**

Si la voiture est volée, sérieusement endommagée ou endommagée lors d'un incident impliquant une autre personne, veuillez contacter immédiatement Joly Automobiles et la police. Si vous ne pouvez pas fournir les documents nécessaires remis par la police, vous devrez prendre en charge la totalité des frais de remplacement/réparation de la voiture. Si la voiture est légèrement endommagée et que personne d'autre n'est impliqué, veuillez contacter immédiatement Joly Automobiles.

Joly Automobiles n'est pas responsable de la perte, du vol ou des dommages causés à des effets personnels se trouvant dans la voiture, que ce soit pendant ou après la période de location.

Les dommages à la voiture seront facturés par Joly Automobiles après sa restitution et seront déduits du montant de la franchise.

Non compris dans la couverture de la location Assurance Basic :

Perte/vol/dommages causés à ces éléments : clés, antennes, prises, triangle et gilet de sécurité, essuie-glaces, bouchon du réservoir de carburant, cache-bagages ou tout autre élément fixe ou mobile du véhicule.

## **3. Frais de location**

### **Amende :**

Vous êtes responsable des frais et amendes, y compris les péages (y compris urbains), amendes (excès de vitesse, stationnement, circulation, etc...)

### **Conducteurs additionnels :**

Le conducteur principal (la personne indiquée sur la réservation) doit être présent lors de la prise en charge de la voiture et doit effectuer tous les paiements demandés par Joly Automobiles.

Des frais journaliers peuvent s'appliquer pour les conducteurs supplémentaires. Les conditions de location, y compris les restrictions concernant l'âge, s'appliquent à tous les conducteurs supplémentaires.

Des frais de conducteur supplémentaire s'appliqueront pour tout conducteur supplémentaire : 10,00 € par jour (taxes comprises).

### **Assistance routière :**

Vous devrez peut-être payer des frais supplémentaires pour toute assistance routière d'urgence fournie par Joly Automobiles. Lorsque vous récupérez votre véhicule, veuillez vous assurer de savoir où se trouvent les documents correspondants. Dans la plupart des cas, ils se trouvent dans la boîte à gants ou sont attachés au pare-soleil.

### **Après votre location :**

Si vous avez engagé des frais, tels que des amendes pour excès de vitesse ou péages urbains impayés, Joly Automobiles tentera de vous contacter car les autorités lui demanderont qui était au volant. Cela pourrait se produire plusieurs mois après votre location - et **vous devrez payer** les frais d'administration de la société en plus du montant initial de l'amende/du péage.

### **Frais de nettoyage :**

Joly Automobiles vous chargera des frais de nettoyage de 80€ taxes comprises si la voiture a besoin d'être nettoyée plus que de raison après votre location.

## **4. Modes de paiement**

### **Cartes de crédit acceptées :**

Le conducteur principal devra être en possession d'une carte de crédit à son nom et prénom lors de la prise en charge de la voiture. La carte devra avoir suffisamment de fonds disponibles pour couvrir la franchise/le dépôt de garantie (qui sera bloqué(e) sur la carte pour la durée de la location). Votre carte sera également nécessaire pour régler les frais locaux, tout équipement supplémentaire ou service additionnel achetés sur place.

### **Règles relatives aux cartes de paiement :**

Toute carte de paiement utilisée chez Joly Automobiles doit être au nom du conducteur principal (c'est-à-dire de la personne dont le nom figure sur la réservation).

Vous devrez connaître le code PIN de la carte de paiement que vous prévoyez d'utiliser pour pré-autoriser le dépôt de garantie.

## **5. Exigences quant au permis**

### **Restrictions générales :**

Lors de la prise en charge de la voiture, le conducteur principal et tous les conducteurs supplémentaires devront chacun fournir un permis de conduire à leur nom.

Les permis de conduire numériques ne seront pas acceptés.

Les photocopies du permis de conduire ou du permis probatoire ne sont pas acceptées.

Si votre permis de conduire a été renouvelé et qu'il indique uniquement sa date de renouvellement, vous devrez prouver la date à laquelle il avait été initialement délivré.

Tous les conducteurs doivent détenir leur permis de conduire depuis au moins 2 an(s).

### **Restrictions d'âge :**

Vous devez avoir au moins 20 ans pour conduire cette voiture.

Vous devez avoir moins de 75 ans pour conduire cette voiture.

## **6. Autres conditions**

Lorsque vous récupérez la voiture, veuillez prendre connaissance des conditions générales de Location avant de signer votre Devis/ contrat de location, y compris celles de produits supplémentaires que vous achetez directement au comptoir. Il est très important que vous compreniez les restrictions et les limites du contrat/des conditions, ainsi que les règles qui régissent ce contrat.

### **Dépôt de garantie/franchise :**

Joly Automobiles nécessitera un dépôt de garantie de 800,00 € au retrait de la voiture. Celle-ci sera restituée après la location, tant que toutes les conditions ont été respectées.

- Pour l'assurance Basic, le montant de la franchise est fixé à 3 000,00 €, incluant taxe.
- Pour l'assurance Confort, le montant de la franchise est fixé à 2 000,00 € incluant taxe.
- Pour l'assurance Premium, le montant de la franchise est fixé à 1 000,00 € incluant taxe.

Les polices de couverture partielle en cas de collision et de protection en cas de vol prévoient une franchise. La franchise est le montant que vous devrez payer avant que la police d'assurance ne couvre le reste du coût (pour tous les éléments couverts par la police).

### **Assurance complémentaire :**

Vous pouvez décider d'opter pour une assurance avec des garanties supplémentaires, une couverture additionnelle ou bien pour réduire votre franchise, ou enfin pour couvrir ce que votre Assurance Basic ne couvre pas, comme les pneus, les clés et les pare-brises ou l'assistance en cas de panne ou accident

### **Voitures électriques :**

La batterie de votre véhicule sera chargée au moment de la prise en charge (à environ 80 %). Lorsque vous restituerez la voiture, veuillez vous assurer que sa batterie est chargée conformément au contrat de location.

### **Livraisons/Chauffeur :**

Un service de livraison/restitution est disponible sur demande. Les frais supplémentaires correspondants vous seront facturés lors de la signature du contrat de location.

Un service de livraison/reprise du véhicule est disponible sur demande. Des frais incluant taxes s'appliqueront selon la distance:

- de 0 à 4,9 km : 20,00 € ;
- de 5 à 10 km : 30,00 € ;
- de 10 à 20 km : 50,00 € ;
- de 20 à 50 km : 75,00 €.

### **Location d'accessoires et des services :**

Tout article ou option supplémentaire seront soumis à la TVA et aux taxes d'emplacement applicables.

Si un équipement supplémentaire est perdu, endommagé ou volé, des frais de remplacement vous seront facturés.

## **7. Informations importantes**

En effectuant cette réservation, vous confirmez **avoir lu et accepté les conditions de location**. Vous devrez signer un Devis qui fait office de Contrat de Location avant de vous voir remettre la clé du véhicule. Il est important que vous lisiez attentivement ce contrat. Si l'un de ses éléments n'est pas clair, parlez-en avec nous avant toute signature.

Joly Automobiles se réserve le droit de refuser de fournir une voiture si nous estimons que le conducteur n'est pas en mesure de conduire ou si une personne du groupe est menaçante, violente ou injurieuse ou met en danger de quelque manière que ce soit la santé et la sécurité d'autrui. Notez que Joly Automobiles ne fournira pas de voiture si toutes les exigences (âge, permis de conduire, carte de paiement, documents, etc.) ne sont pas satisfaites. Avant de prendre la route, vous devez vérifier l'état de la voiture et vous assurer que tout dommage a été signalé au personnel de l'agence et indiqué sur le contrat de location. Dans le cas contraire, vous risquez d'être considéré(e) comme responsable de ce dommage.

### **Règles relatives à la route :**

Lorsque vous louez une voiture, vous acceptez de l'utiliser de manière responsable. Vous ne devez pas :

- conduire sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de tout autre type de stupéfiant
- transporter des marchandises inflammables ou dangereuses, ou des substances toxiques, corrosives, radioactives ou nocives
- transporter tout élément qui, en raison de son odeur et/ou de son état, pourrait endommager la voiture ou faire perdre du temps ou de l'argent à la société de location de voitures
- transporter des animaux vivants

- installer une galerie de toit, un porte-bagages ou tout autre dispositif similaire, sauf s'il a été fourni par la société de location de voitures
- louer la voiture à une autre personne
- transporter des passagers pour le compte d'autrui (taxi)
- participer à des rassemblements, des concours ou des essais
- donner des cours de conduite
- remorquer un autre véhicule
- emprunter des routes non revêtues ou dont la surface ou l'état pourrait endommager la voiture
- enfreindre, de quelque manière que ce soit, le code de la route, les lois relatives à la circulation routière ou d'autres réglementations.\*
- Ceinture de sécurité - Vous devez toujours faire l'usage de toute ceinture de sécurité installée dans la voiture, peu importe le siège occupé.

Veillez s'il vous plaît noter que tous les véhicules sont non-fumeurs. Vous serez pénalisé en cas de manquement à cette règle.

Pour vous assurer d'avoir bien compris les règles et lois sur la conduite des voitures de location dans vos environs, il est essentiel que vous consultiez l'intégralité des conditions générales de vente avant de retirer votre véhicule. En particulier, veuillez vous assurer que vous savez quels documents emporter avec vous (par exemple, permis de conduire, pièces d'identité, et cartes de paiement) et ce que vous devrez payer sur place. Si vous n'avez pas tout ce dont vous avez besoin, Joly Automobiles peut vous refuser le véhicule.

Si vous avez l'intention de conduire en ville, des restrictions de circulation pourront s'appliquer en fonction de la plaque d'immatriculation de votre voiture de location. Veuillez donc informer le personnel de l'agence de votre intention lors de la prise en charge du véhicule.

### **Sur la route :**

Accident ou panne - En cas de panne, d'accident ou de problèmes mécaniques, vous devez appeler Joly Automobiles immédiatement. Il vous donnera la marche à suivre pour effectuer des réparations ou bénéficier d'un véhicule de remplacement. Veuillez s'il vous plaît garder des copies de tous les documents que vous êtes invités à remplir. Cela peut être nécessaire si vous souhaitez faire une demande de remboursement. En cas d'accident, un rapport de police et un rapport d'accident établi par Joly Automobiles seront indispensables.

Si vous rencontrez des problèmes avec votre voiture de location, veuillez appeler Joly Automobiles au 03 85 44 82 63.

### **Informations importantes au sujet de Joly automobiles :**

La non-restitution du véhicule dans les 72 heures suivant l'expiration de la période de location peut constituer une infraction et vous faire encourir la pénalité maximale pour le vol d'un véhicule motorisé. Il s'agit d'une infraction de deuxième degré, passible d'une amende et/ou d'une peine de prison.

### **Calcul des tarifs :**

Établissement des tarifs - les prix sont basés sur les dates et horaires de prise en charge du véhicule que vous avez accepté avant que votre location commence. Si vous retirez la voiture avec du retard ou la ramenez à une date antérieure, vous ne recevrez pas de remboursement pour le temps de non-utilisation.

Si, lors de la prise en charge, vous choisissez de prendre une autre voiture, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer, même si le nouveau modèle est plus petit que celui que vous aviez réservé.

**Délai de grâce :**

Vous devez vous rendre au garage Joly Automobiles à l'heure de prise en charge : en cas de retard, il est possible que la voiture ne soit plus disponible et vous ne pourrez pas prétendre à un remboursement.

En cas de retard, les réservations seront maintenues pendant 59 minutes à compter de l'heure de réservation prévue, après quoi nous considérerons qu'il s'agit d'une non-présentation.

**Nettoyage :**

La société de location vous chargera des frais de nettoyage (80,00 €) si la voiture a besoin d'être nettoyée plus que de raison après votre location.